

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 10 FEVRIER 2026 à 20 h 30

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 05/02/2026

Date d'affichage : 05/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le MARDI 10 FEVRIER, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la délibération n°2021/45 du 14/10/2021.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Mme Isabelle BONAMY, M. Emmanuel GOSSIEAUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Lydia MARCHAT, M. Xavier DUHAMEL, Mme Catherine RIVIERE, M. Gwénolé BOURLES, M. Arnauld de RUDDER, Mme Annie MICHEL, Mme Kris MARGUERITE et Mme Valérie SABOUROUX-DALES.

Excusés :
- Mme Patricia LEPLAY procuration à M. Emmanuel GOSSIEAUX
- M. Mathieu BAUDRY, a donné procuration à Mme Catherine RIVIERE
- M. Erwan MENESES procuration à M. Mathieu BAUDRY
- Mme Ségolène LETELLIER, a donné procuration à Mme Kris MARGUERITE
- Mme. Céline LETONDEUR procuration à Mme Patricia LEPLAY
- M. Ludovic AVENEL VOISIN procuration à Mme Annie MICHEL
- M. Guillaume DAUMER

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Approbation du compte-rendu du 13 janvier 2026

Le compte rendu de la réunion du mardi 13 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Approbation d'un acte d'engagement modificatif à la hausse des travaux réalisés par le SDEC Energie dans le cadre du programme R30 – Ecole

Par délibération du 10/10/2023 le Conseil Municipal a approuvé le programme de renouvellement des lampadaires R30 et de l'éclairage du parking de l'école.

Ce projet consistait à la création d'une armoire et au renouvellement des lampadaires du parking de l'école jusqu'à l'impasse de la Forge, ainsi que de quatre lampadaires de plus de 30 ans situés : l'un rue du Château d'Eau et trois autres rue de Bombanville.

La contribution de la commune s'élevait à 4 721.06 € correspondant au montant du devis de 12 289.37 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Le SDEC ENERGIE nous informe que, suite à la réalisation d'une tranchée supplémentaire nécessaire pour retrouver le câble existant, un acte d'engagement modificatif à la hausse, a été établi. La plus-value s'élève à 587.72 €.

La contribution de la commune s'élève à présent à 5 308.78 € correspondant au montant du devis de 13 438.02 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme de renouvellement des lampadaires R30 et de l'éclairage du parking de l'école réalisé par le SDEC Energie,
- s'engage à payer la contribution de la commune s'élevant à 5 308.78 €,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires en section d'investissement du budget 2026, en Fonds de Concours, compte 2041582,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Approbation des zonages relatifs à la candidature d'inscription des Plages du Débarquement, Normandie, 1944 au patrimoine mondial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal de la Commune de THAON,

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

Considérant l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les zonages relatifs à la Commune de THAON tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Convention avec l'UNCMT pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des enfants de Thaon, au centre de Saint Contest, et participation financière de la commune pour l'accueil périscolaire

En accord avec les communes d'Authie, Saint Contest et Thaon, l'UNCMT organise l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) des enfants depuis plusieurs années.

Une nouvelle organisation des services internes de l'UNCMT, les modifications tarifaires demandées par la CAF, le respect du Règlement Générale de Protections des Données (RGPD), définissent les nouvelles modalités de partenariat entre les communes et l'UNCMT.

Monsieur le Maire donne lecture d'une nouvelle convention définissant les conditions de partenariat entre les communes de : Authie - Saint Contest – Thaon, et l'UNCMT pour l'organisation et l'animation de l'Accueil Collectif de Mineurs extrascolaire et périscolaire des enfants de ses communes, âgés de 3 à 12 ans, au centre de Saint Contest.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention présentée, définissant les conditions de partenariat entre les communes de : Authie - Saint Contest – Thaon, et l'UNCMT pour l'organisation et l'animation de l'Accueil Collectif de Mineurs extrascolaire et périscolaire des enfants de 3 à 12 ans de ses communes, prenant effet au 01/09/2025 pour un durée d'un an, échéance au 31/08/2026, renouvelable, annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec Monsieur le Président de l'UNCMT, dont le siège est situé à Hérouville Saint Clair, et les communes partenaires.
- fixe la participation versée à l'UNCMT selon un état nominatif des enfants Thaonnais présents au Centre de Loisirs de Saint Contest, les mercredis en périodes scolaires, ainsi que sur la totalité des vacances scolaires, comme suit :

Quotient familial	vacances scolaires	mercredis		
		journée	Journée	½ journée + repas
QF1	10.84 €	10.49 €	7.64 €	6.32 €
QF2	10.84 €	10.49 €	7.64 €	5.32 €
QF3	9.84 €	9.49 €	6.64 €	4.32 €
QF4	8.84 €	8.49 €	5.64 €	3.32 €

Communauté Urbaine Caen la Mer : informations diverses

Programme ATEE+ du service commun « service énergétique »: prise en charge par Caen la Mer d'une plus-value de factures d'audits énergétique pour les communes d'Authie (+ 3 324.31 €), Cairon (+ 2 335.49 €) et Thaon (+ 1 841.00 €).

Présentation du projet Gestion Durable de la Haie en Normandie (GESDHAN)

Projet piloté par la structure Réseau Haie Normandie en lien avec le GIEC Normand et l'Université de Caen, financé par une subvention France Nation Verte 2023-2026 de l'Etat.

Quatre collectivités territoriales impliquées : Evreux Porte de Normandie, Métropole Le Havre Seine, Communauté de communes Cingal - Suisse Normande et CU Caen la Mer.

Ce projet vise à la résorption des points noirs de la Trame Verte et Bleue sur les territoires de quatre collectivités territoriales dont la CU CLM.

Préservation, valorisation et reconstruction des haies :

- volet scientifique : expérimentation de haies, comprenant principalement des recherches en association avec le GIEC Normand

- volet au service du territoire Normand, avec des mises en œuvre concrètes de haies exemplaires durables sur les quatre territoires

La plantation de 1 km de haie exemplaire sur la commune de Bretteville sur Odon sur un terrain propriété de la CU Caen la Mer sera réalisée cet hiver (janvier – mars 2026).

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement : exercice 2024. Le service public de l'assainissement comprend la collecte, le transport, et l'épuration des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. Au 1^{er} janvier 2024, la communauté urbaine exerce la compétence de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire. *L'intégralité du rapport 2024 est disponible sur le site de la CU Caen la Mer.*

Rapport budgétaire 2026 : document disponible sur le site de Caen La Mer et en Mairie.

Informations de la Préfecture du Calvados

Offre d'hébergement dans le Calvados :

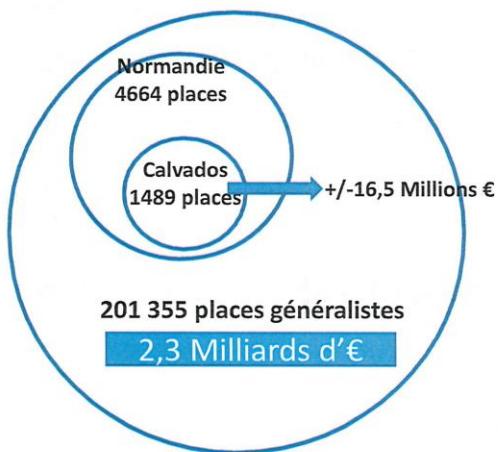
Principes :

- une inconditionnalité consacrée par le Code de l'action sociale et des familles sur des critères de détresse médicale, psychique ou sociale.

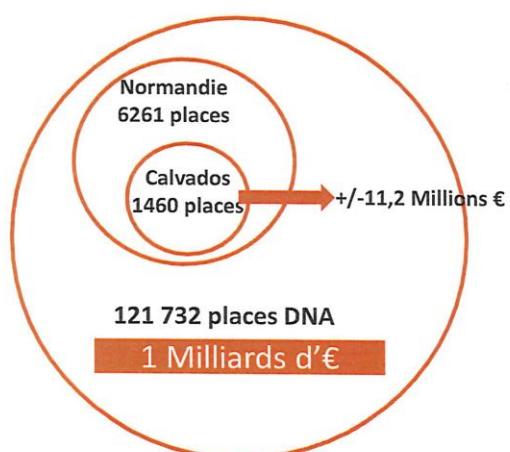
- un droit à rester dans l'hébergement, jusqu'à proposition d'une solution pérenne.

Etat des lieux de l'offre :

Généraliste



DNA



Hébergement généraliste

- CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- HU : Hébergement d'Urgence
- FVV : Femmes Victimes de Violences
- FSM : Femmes Sortant de Maternité
- RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
- DAVL : Dispositif d'Accompagnement Vers le logement

DNA (dispositif national d'accueil)

- CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asiles
- HUDA : Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile
- CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
- CAES : Centre Accueil et Evaluation des Situations
- DPAR : Dispositif de Préparation Au Retour
- PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

Information du CCAS

Salon des collectionneurs : le dimanche 15 février 2026 dans la MTL.

Questions diverses

- Une partie de « trottoir » rue du Bigard est située en terrain privé. Le Département procédera à son acquisition afin de régulariser la situation foncière.
Par ailleurs, un aménagement spécifique sera mis en place pour limiter le stationnement à cet endroit, afin de préserver la visibilité et de sécuriser les sorties de véhicules des riverains.
- Aménagement du lotissement à côté de l'EHPAD : une partie pourrait être aménagée en 20 logements locatifs par INOLYA, en priorité réservés aux séniors.
- Le SYVEDAC alerte sur la forte augmentation de l'usage détourné du protoxyde d'azote. Les bonbonnes de 5 kg retrouvées sur la voie publique témoignent d'un usage festif. Facilement disponibles sur internet et parfois dans certains commerces, ces produits présentent des risques avérés pour la santé, notamment des troubles neurologiques liés à leur inhalation. Au-delà des enjeux sanitaires, ces bonbonnes constituent également un danger pour les agents et les installations de traitement des déchets : présentes dans les camions de collecte puis en incinération, elles peuvent provoquer des déflagrations.
Face à cette situation, le Conseil Municipal souhaite s'engager dans la démarche proposée. Un arrêté municipal portant sur la vente, l'acquisition, la détention et la consommation de protoxyde d'azote sera pris par Monsieur le Maire, afin de lutter contre ses usages détournés et dangereux. Une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des services municipaux sera déployée.
- Voisins vigilants : information faite sur Citykomi. Les panneaux ont été posés aux entrées du village par l'adjoint technique communal.
- Prêt de matériel de projection et de sonorisation : attention à ce qu'il soit bien rangé. Les micros à piles étaient restés allumés, il a été nécessaire de remplacer les piles.
- Protection des élèves : Monsieur Gwénolé BOURLES informe que le dispositif de protection des accès à Internet, mis à disposition par l'Académie de Normandie et obligatoire au plus tard le 1er mars 2026, est d'ores et déjà opérationnel à l'école de Thaon, au restaurant scolaire ainsi qu'à la médiathèque. Ce système permet de bloquer automatiquement l'accès aux sites inadaptés ou dangereux pour les élèves. Il fonctionne sur l'ensemble des équipements (ordinateurs, tablettes, etc.) et vise à simplifier la gestion de la sécurité numérique dans les établissements. Il est toutefois rappelé qu'aucun dispositif de filtrage n'est totalement infaillible, celui-ci ne se substitue pas à l'accompagnement et à la surveillance des élèves lors de l'utilisation d'Internet.
- Travaux rue de l'Ormelet : la partie « réseaux » est presque achevée.
- Un puisard a été créé à proximité du city-stade afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales et de limiter les problèmes de stagnation.
- Commission Biodiversité :
 - ✓ 70 arbres ont été plantés par une quinzaine de bénévoles le 30 janvier près stade Claude Marin : Madame Isabelle BONAMY remercie l'ensemble des participants.
 - ✓ Opération «Ma commune propre » le dimanche 1^{er} mars : RDV à la MTL à 9h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-et-une heures trente minutes.